

Communiqué de presse – situation sociale société BAFFY

## Bientôt l'heure de la perte de la chemise ?

Une fois de plus les salarié.e.s de la SAS BAFFY pourraient faire les frais de la crise du secteur du bâtiment et dont ils et elles ne sont pas responsables ! Cette crise a bon dos quand l'on déclare aux salarié.e.s (*lors d'une réunion qui a réuni l'ensemble des salarié.e.s de la section façade*) que les sous-traitants sont beaucoup plus rentables que eux, qu'ils doivent « *se ressaisir, sans quoi la direction devra licencier* ». Surtout ne servirait elle pas plutôt les intérêts d'un employeur sans scrupule ?

8 salarié.e.s sur 13 composant la section façade de la SAS BAFFY seront donc peut-être licencié.e.s : au vu du contexte, on peut comprendre leurs dépit et dégoût !

Aussi nous invitons l'ensemble des salarié.e.s à ne pas céder à la panique tant que les choses n'ont pas été déclarées officiellement. Par ailleurs, nous interpellons les membres du Comité d'entreprise afin qu'ils prennent dans l'heure leurs responsabilités : au nom des salarié.e.s et à leur demande, nous exigeons l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité d'entreprise du point suivant :

*« Le comité d'entreprise souhaite disposer du projet de licenciement collectif pour motif économique de moins de dix salariés en vue de préparer sa future consultation à l'article L. 1233-8 du code du travail. »*

Cela permettra de savoir exactement quelles sont les intentions de la direction de la SAS BAFFY et permettra de préparer la défense des salarié.e.s contre tout licenciement nécessairement abusif.

Quoi qu'il en soit, licencier pour faire place nette à la sous-traitance ne peut-être toléré et ce pour quelque motif que ce soit ! L'union syndicale Solidaires 21 et son syndicat SUD BTP sera toujours aux côtés des salarié.e.s et se met à leur disposition pour contraindre le Comité d'Entreprise à agir afin de ne pas revivre le passé. Solidaires tient à la disposition de celui-ci les coordonnées d'un expert comptable qui saura déjouer les pièges qui leur seront tendus.

La colère des salariés monte, certains risquent d'en faire les frais et perdre bien plus que leur chemise ! La direction est donc prévenue avant qu'il ne soit trop tard !

Dijon le 10 février 2016